



Mardi 24 février 2026



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transport à la demande

Bougez facilement dans les Montagnes du Giffre avec le nouveau service « La navette du Giffre à la demande » !

« Un rendez-vous chez le médecin, des courses au supermarché, une visite chez un proche ou un train à prendre ? » A partir du lundi 9 mars 2026, poursuivant sa volonté d'offrir aux habitants des Montagnes du Giffre l'accès à des services de mobilité pour fluidifier leurs déplacements et favoriser les transports collectifs, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre expérimente un nouveau service de transport à la demande « La navette du Giffre à la demande ».

L'objectif de la collectivité est de proposer aux **habitants de la vallée** - résidents à l'année ou secondaires, à partir de 15 ans - une nouvelle offre de mobilité (**sur inscription, puis réservation**) leur permettant de se déplacer vers les **pôles de service et bassins de vie du territoire** : lieux de santé, commerces, services publics, arrêts de cars Région...

Julien VUILLEMARD, conseiller régional délégué aux transports scolaires et interurbains : « En s'engageant aux côtés de la Communauté de communes, la Région réaffirme son engagement à faciliter les mobilités sur l'ensemble du territoire en proposant une offre riche et complémentaire. Du local à l'échelon régional, dans les zones rurales comme en montagne, le réseau « La Région vous transporte » incarne cette ambition : un service adapté, au plus près des besoins, pour que personne ne reste à l'écart. Le transport à la demande (TAD) en vallée du Giffre en est la preuve : un engagement fort, concret, pour une mobilité qui relie les territoires et répond aux exigences du quotidien ».

Stéphane BOUVET, président de la Communauté de Communes : « Je remercie la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, pour son soutien financier et technique dans ce dossier, ainsi que les élus de la commission dédiée à la mobilité et nos agents ; tous ont mené ce travail avec sérieux et enthousiasme. Ce nouveau service de transport tente de répondre aux besoins spécifiques de celles et ceux qui habitent en milieu rural et montagnard, en offrant une meilleure accessibilité aux services présents dans nos huit communes. J'espère que cela sera utile aux personnes qui en ont besoin et que ce service passera du statut d'expérimentation à permanent, contribuant ainsi à une mobilité plus solidaire et efficiente ».

Fonctionnement du service

Le service fonctionne toute l'année, du lundi au samedi matin, sauf les jours fériés :

- Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- Le samedi, de 9h à 12h.



Le service fonctionne **uniquement à l'échelle territoire intercommunal*** ; il est ouvert à tous les habitants, **résidents à l'année ou secondaires**, de plus de 15 ans, ainsi qu'aux jeunes de moins de 15 ans accompagnés d'un adulte.

Deux types de trajets sont possibles :

- Prise en charge **au domicile de la personne** ou à une adresse précise, puis dépose sur l'un des points d'arrêt desservis par le service,
- Ou prise en charge sur l'un des **points d'arrêt desservis par le service**, puis dépose au domicile de la personne ou à une adresse précise.



Pour les **personnes à mobilité réduite (PMR)**, la Communauté de Communes propose le service « La navette du Giffre à la demande + PMR », qui permet des déplacements d'adresse à adresse sur l'espace public ou privé ouvert à la circulation automobile. Ce service ne se substitue en aucun cas aux déplacements pris en charge par la Sécurité Sociale, ou d'autres organismes, ainsi qu'aux déplacements nécessitant un accompagnement médicalisé durant le trajet.



Les points d'arrêt (carte au verso) desservis par la navette sont :

- Les arrêts « non touristiques » des lignes interurbaines gérées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Y02, Y92, Y93, Y94, 274) permettant de sortir du territoire, ou y entrer.
- Les **points d'intérêt du territoire**, hors points d'intérêts touristiques : mairies, marchés, maisons de santé et cabinets médicaux, EPHAD, France Service, bureaux de La Poste, bibliothèques et espaces culturels, pharmacies, lieux de culte...

* Communes membres de la **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre** : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

Inscription (à partir du 5 mars 2026) et réservation

Avant de pouvoir utiliser le service et réserver un trajet, une inscription (gratuite) est nécessaire auprès de la Communauté de Communes. **Une fiche d'inscription sera disponible à partir du jeudi 5 mars 2026 :**

- En **version papier** à télécharger (pdf) sur www.montagnesdugiffre.fr, à récupérer au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire. Une fois remplie, la fiche est à transmettre, avec les pièces justificatives, par courriel (accueil@montagnesdugiffre.fr) ou par courrier (Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, 508 avenue des Thédières, 74440 Taninges).
- Ou via un **formulaire en ligne** disponible sur www.montagnesdugiffre.fr.

Numéro unique pour la réservation : 04 8000 7000

Une fois votre **inscription confirmée** par les services de la Communauté de Communes, et pendant la période de mise en place du service, la réservation d'un trajet s'effectue uniquement par téléphone au **04 8000 7000** (appel gratuit - centrale de réservation « *Allo la Région vous transporte* »), du lundi au samedi, de 8h à 19h (sauf les jours fériés).

La réservation d'un trajet s'effectue **avant 16h la veille du jour de transport**. Pour un transport le lundi, réservation avant le vendredi à 16h. Par ailleurs, dans l'optique de **préserver l'accès au service au plus grand nombre :**

- Les usagers peuvent réserver leur trajet **15 jours à l'avance au maximum**.
- Les usagers peuvent effectuer **2 trajets/jour au maximum**, soit l'équivalent d'un aller/retour, et **20 trajets/mois**, soit 10 allers/retours.

Dans la mesure du possible, **les trajets sont groupés**, avec un ajustement maximum de 15 minutes (en tenant compte des contraintes types rendez-vous médical, horaire de train...).

Tarifs (à partir du 5 mars 2026) et prise en charge

Si l'inscription au service et la réservation sont gratuites, **le trajet est payant pour la personne transportée** → **La grille tarifaire sera disponible à partir du jeudi 5 mars 2026.**

Le paiement s'effectue uniquement **auprès du chauffeur au moment du trajet**, par carte bancaire ou en espèces. Dans l'idéal, merci de préparer l'appoint avant de monter à bord. Afin d'assurer une bonne logistique et ne pas engendrer de retard, **il est demandé d'être présent au moins 5 minutes avant l'heure indiquée**. Le conducteur n'attendra pas plus de 5 minutes par rapport à l'horaire prévu.

En cas d'imprévu, **il est demandé d'annuler le trajet dans les meilleurs délais**, au plus tard 2h avant l'horaire réservé. Cela permet de libérer le véhicule pour un autre utilisateur. L'annulation peut se faire par téléphone au **04 8000 7000** (appel gratuit - centrale de réservation « *Allo la Région vous transporte* »), du lundi au samedi, de 8h à 19h (sauf les jours fériés).

La navette du Giffre À LA DEMANDE

Bougez facilement depuis votre domicile vers l'un des 50 points d'arrêt desservis - ou l'inverse - en aller-retour ou aller simple

→ Les **ARRÊTS « NON TOURISTIQUES » DES LIGNES INTERURBAINES** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Y02, Y92, Y93, Y94 et 272 - permettant de sortir des Montagnes du Giffre, ou y entrer.

- LIGNE Y02 | ANNEMASSE → SIXT-FER-À-CHEVAL
- LIGNE Y94 | CLUSES → SIXT-FER-À-CHEVAL
- LIGNE Y93 | CLUSES → TANINGES → PRAZ DE LYS
- LIGNE Y92 | CLUSES → TANINGES → MORZINE/AVORIAZ
- LIGNE 274 | TANINGES → GENEVE / AÉROPORT (station depuis Samoëns - Morillon avec la Y02)

→ Les **POINTS D'INTÉRÊT DU TERRITOIRE** (hors points d'intérêts touristiques) : mairies, marchés, maisons de santé et cabinets médicaux, EPHAD, France Service, La Poste, espaces culturels, pharmacies, lieux de culte...

Comment le service fonctionne ?

- Pour pouvoir m'inscrire, puis utiliser le service, je dois habiter sur le territoire intercommunal des Montagnes du Giffre - être résident à l'année ou secondaire - et avoir plus de 15 ans.
- Je m'inscris (gratuitement) auprès de la Communauté de Communes, sur papier ou sur internet (montagnesdugiffre.fr) et je pense à joindre un justificatif de domicile à ma demande.
- Je réserve un trajet au **04 8000 7000** (appel gratuit) ou sur internet. Je peux réserver un trajet jusqu'à 15 jours à l'avance et jusqu'à la veille de mon départ à 16h (pour un transport le lundi, réservation avant le vendredi à 16h).
- La navette vient me chercher à mon domicile, puis me transporte à l'un des 50 points d'arrêt desservis par le service - ou l'inverse (aller-retour ou aller simple). Je règle le montant de mon trajet auprès du chauffeur, par carte bancaire ou espèces.

Restez en contact !

- sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr
- sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/

La Région Auvergne-Rhône-Alpes **MONTAGNES DU GIFFRE**



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/